

Le mot du Conseil Municipal

Comme annoncé lors de la réunion publique du 28 décembre dernier, c'est avec plaisir que nous vous faisons part de l'activation du site internet de notre village.

Bien entendu, certains chapitres doivent encore être étoffés et finalisés.

Il est appelé à évoluer au fil des saisons et de l'actualité mais constitue d'ores et déjà un bel outil de communication.

N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions !

Son adresse :

www.prades-ariege.com

COMITE DES FETES

Deux nouvelles INITIATIVES du Comité d'Animation de Prades sont à l'honneur :

Le samedi 17 septembre 2016 le premier trail des fleurs de Lys

va parcourir 18 kms à travers nos montagnes, avec 1 300 m de dénivelé ; un parcours pédestre sera également proposé pour les dilettantes !

Toutes les précisions vous seront communiquées dès que le projet sera plus abouti.

Les personnes intéressées pour apporter leur soutien logistique qu'il soit d'ordre administratif, physique ou financier peuvent se faire connaître auprès de la Mairie qui transmettra les coordonnées du responsable.

POUR CET AUTOMNE 2016 une idée à germer...!

Planter des pommes de terre au printemps et faire une récolte collective à l'automne où chaque famille repartirait avec son sac. L'esprit champêtre et festif autour d'une grillade soignerait les courbatures !..

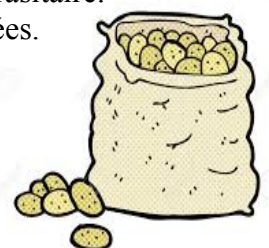
Seulement voilà, entre la plantation et la récolte il faudrait organiser une journée pour "butter" les pommes de terre et au moins deux journées pour "traiter biologiquement" en cas d'invasion parasitaire.

Il est donc impératif que des volontaires manifestent leur disponibilité pour ces journées.

L'aboutissement de cette initiative est conditionné par l'adhésion de quelques volontaires pour ces journées intermédiaires.

Se faire connaître auprès de Rudy au 06 49 63 53 90 ou Sophie 06 43 85 47 14

IMPERATIVEMENT AVANT LE 1er AVRIL 2016 ! et ce n'est pas un poisson !



ENVIRONNEMENT

Le printemps s'annonce... et donc nous vous rappelons que les déchets verts issus du nettoyage de vos jardins et vergers doivent être déposés, non pas dans les containers, mais sous le cimetière à l'espace qui leur est dédié.

Si vous rencontrez des difficultés pour leur acheminement, vous pouvez vous faire connaître à la Mairie afin que notre employé communal vous apporte sa logistique.

Quels sont les déchets végétaux acceptés ?



tontes
de gazon



petits
branchages



feuilles,
taille de
végétaux



plantes,
végétaux
flétris

LOCATION SALLE COMMUNALE

Parfaitement équipée pour abriter toutes vos manifestations (anniversaire, mariage, goûter, loto ou autre...) n'hésitez pas à la réserver auprès de la Mairie.

Tarifs (chèque de caution 300 €)

Pradéens : 30 € la journée

Extérieurs : 100 € la journée / 150 € pour 2 jours

